

## Publication relative aux conventions réglementées en application de l'article L.22-10-30 du Code de commerce

Sociétés concernées: URW SE et sa filiale consolidée URW N.V., ayant des dirigeants communs

## Objet, conditions financières et intérêt de la convention :

Dans le cadre d'une opération intragroupe relative à la capitalisation de prêts intragroupe entre URW SE et URW N.V., un avenant à la convention intitulée « *Participation Maintenance Subscription Right Agreement* » a été conclu entre ces sociétés afin de garantir l'exercice discrétionnaire par URW SE, de son droit de conversion de son compte de primes réservé en actions URW N.V. de catégorie B.

Le Conseil de surveillance d'URW SE s'est prononcé sur la conclusion de cet avenant lors de sa réunion du 24 juillet 2024.